

## **Session Plénière du 9 février 2023**

### **RAPPORT N°23.01.04 Adoption de la charte de la participation citoyenne et lancement d'un nouveau plan d'actions de la Démocratie Permanente**

#### **Intervention de Ambre LOUISIN**

Monsieur le Président, chers collègues,

Le phénomène de désertification médicale s'accélère plus que jamais en CVDL. Par des politiques comptables assumées et un plan d'austérité de l'hôpital public, notre tissu de service santé de proximité a été abimé et l'attractivité des professions de santé a gravement été altérée, générant des « territoires perdus de la santé » et en particulier en ruralité. Le constat chiffré d'abord qui est sans appel. En région CVDL, nous comptons 350 médecins pour 100 000 habitants et une densité de 110 médecins généralistes pour 100 000 habitants.

Chers collègues, vous soumettez aujourd'hui à notre vote un schéma régional de formation sanitaires et sociales aux attentions louables dont la majeure des propositions vont dans le bon sens (Soyez rassurés nous voterons pour). Il s'inscrit dans une démarche d'articulation avec les autres schémas régionaux, construit sur la base d'un diagnostic objectif avec 4 orientations stratégiques : comprendre et adapter, faire connaître et donner envie, accompagner et soutenir, innover et transformer. En effet, cette feuille de route soulève de nombreux constats partagés et nous nous en félicitons.

Mais comme l'ensemble du territoire national, le Centre-Val de Loire est confronté à l'accélération du vieillissement de sa population. D'ici 2040, la part des plus de 65 ans devrait passer à 29 et celle des + de 75 ans à 17% (contre 23% et 11% en 2019). Le vieillissement de la population accroît la demande en soins, incite à l'amélioration de la prise en charge des personnes âgées et en cela, stimule la croissance d'emploi dans ces métiers. Les réponses aux besoins d'accompagnement des personnes dépendantes va se faire ressentir de plus en plus. Soins, rééducation, soutien psychologique et maintien d'une vie sociale : les modes d'intervention sont divers et tous les métiers du champ médical, paramédical et médico-social sont concernés par l'accompagnement des publics dépendants y compris les agents de services hospitaliers.

Transition toute trouvée afin de parler de nos infirmières, qui pour beaucoup interviennent à domicile pour accompagner les personnes dépendantes. Elles font face à des situations complexes, des cas de dépendance avancée qui nécessitent aussi une montée en compétences : sur des thématiques de handicaps et pathologies spécifiques (Alzheimer, autisme, handicap mental et psychique...), dans la prévention des risques, dans la mise en place d'un accompagnement adapté et collaboratif.

En effet, l'avenir de cette profession inquiète, et paraît parfois incertain. Voyant les médecins partir les uns après les autres, ces dernières exercent leur métier dans un contexte anxieux depuis le Covid... on les applaudissait et pendant la pénurie d'essence, elles se font chahuter et

se font siphonner leur véhicule.

La situation est critique, la profession est exténuée, y compris nos infirmières libérales.

Je tiens à le rappeler, être infirmier est une réelle vocation, être libéral relève du don de soi. Ces professions médicales parmi tant d'autres doivent susciter l'ambition des futures générations et faciliter l'accès à la découverte approfondie des métiers de la santé tant les inégalités territoriales dans l'accès aux études de santé sont nombreuses. Si l'éducation nationale propose un enseignement d'exploration en santé et social en classe de 2nd. Cette option n'est proposée que dans certains établissements et a pour seul objectif de donner un aperçu des questions sociales et de santé.

Aussi, Ne serait-il pas judicieux de créer en lien avec les recteurs, les CHU et les universités une véritable option santé qui serait proposée aux élèves de première et terminales afin de les préparer véritablement au concours d'accès aux études de santé ?

Par ailleurs, afin d'accélérer le décloisonnement du système de santé, une proposition de loi est actuellement discutée en commission des affaires sociales de l'AN en faveur de l'autorisation de primo-prescription pour les infirmières. De nombreux témoignages d'infirmières évoquent le fait qu'elles n'ont pas fait d'études pour cela, que cela leur ajouterait une formation dédiée supplémentaire mais surtout le fait qu'elles ne souhaitent pas prendre une telle responsabilité. Cette proposition de loi permettrait également l'autorisation de prescription de certains produits thérapeutiques à d'autres professions telles que les kiné ou orthophonistes... Suscitant l'indignation des médecins et à juste titre ! Faire avancer toutes les professions de santé certainement, néanmoins la vigilance doit rester de mise chers collègues.

Point important également concernant le dispositif GIP PRO Santé. Preuve concrète que ce dispositif ne répond pas totalement aux attentes initiales de la région à savoir attirer de NOUVEAUX médecins sur le territoire. Actuellement, parmi les médecins qui exercent sous le cadre de ce dispositif ne se trouvent que des médecins : étrangers, en fin d'activité libérale et exerçant déjà dans la région, ou encore qui sortent de leur retraite pour apporter leur solidarité aux médecins en exercice comme c'est le cas au centre régional de santé de Néronde où deux médecins sortent de leur retraite pour reprendre leur stéthoscope !

En bref, ce dispositif n'apporte ainsi aucune valeur ajoutée réelle ou presque en matière d'effectifs. Finalement, on prend Pierre pour habiller Paul. Alors vous me direz, Il vaut mieux une solution imparfaite que pas de solution du tout ! Mais n'est-il pas plus censé d'encourager l'augmentation du tarif des consultations des généralistes et d'envisager une bonne fois pour toute la revalorisation salariale de nos soignants : infirmiers, sages-femmes, aides-soignants... ?

Mes chers collègues, nous avons tous eu vent dernièrement de la grève des médecins généralistes libéraux touchant l'Hexagone ! Cette grève n'est que la triste répercussion de mauvais choix politiques : la métropolisation des services médicaux, la disparition progressive de nos services publics en ruralité et la désindustrialisation de nos territoires (j'y reviendrai tout à l'heure), une insécurité grandissante en zone péri-urbaine, de multiples fermetures d'unités de soins comme celle de l'Hôpital le Blanc dans l'Indre prévue pour fin février, des médecins qui partent à la retraite... sans compter des milliers de soignants toujours injustement suspendus actuellement, ne l'oublions pas !

Avec toutes ces problématiques mises bout à bout comment peuvent-elles contribuer à attirer de nouveaux professionnels soignants et encore plus de susciter la vocation médicale pour nos jeunes ?

En effet, depuis la loi du 13 août 2004 puis réaffirmé par la loi du 5 mars 2014, la région a son rôle à jouer en matière de structuration, de programmation et de financement des formations sanitaires et sociales. Notamment pour limiter la fermeture des structures de proximité, attirer

du professionnel soignant, inciter et valoriser.

Monsieur le Président, le problème de désertification médicale n'est pas lié principalement à la région je le conçois, il y a des incitations financières fortes de la Région, nos collectivités font ce qu'elles peuvent, mais il y a surtout des responsabilités de l'État.

Enfin, à l'heure où 80 % des principes actifs des médicaments sont produits hors de l'Union européenne, en Asie majoritairement pour approvisionner l'Europe et la France prouve qu'il y a un réel problème profond et structurel. L'absence d'approvisionnement concernant certains médicaments thérapeutiques majeurs comme l'amoxicilline pour les enfants par exemple, fait régulièrement la une de l'actualité, surtout depuis le début de la crise sanitaire...

Toujours est-il que certains font de leur cheval de bataille la relocalisation de la production de certains principes actifs en France, c'est le cas de *David Simonet, président directeur général du groupe Axyntis à Pithiviers* ou encore une pharmacie tourangelle qui s'est justement lancée récemment dans la production d'amoxicilline. Notre politique doit impérativement s'axer sur la réindustrialisation de proximité par un maillage structuré. Nous ne cesserons de le dire mais la santé passe nécessairement par Grand plan d'aménagement du territoire dans le cadre de la 1<sup>ère</sup> des prérogatives de la Région.

Je vous remercie.

